

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1194**7 mai 2015****SOMMAIRE**

1798 European Loan 1 S.à r.l.	57272	Hinterlang S.à r.l.	57266
Aerium Investment Advisers S.à r.l.	57283	ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 1 S.à r.l.	57268
Ajin S.A.	57271	IIF Int'l Absolute Investment S.à r.l.	57287
Aldringen Immo S.A.	57271	IMF Alliance Corporation Sarl	57269
All Consulting Europe S.A.	57271	Inceram Participations S.A.	57269
All Road Management S.à.r.l.	57312	Interoute Communications Holdings S.A.	57269
Apollo Emerging Markets Absolute Return Holdings (Lux) S.à r.l.	57312	Istras Investment S.à r.l.	57287
Asia Pearl Enterprises S.A. - SPF	57270	J Manhattan Luxco S.à.r.l.	57270
Broad Street Loan Partners 2013 Europe Beta S.à r.l.	57302	Kreios s.à r.l.	57269
Carinvest S.A.	57267	M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l. ...	57297
Centaurea Finance s.à r.l.	57266	Parnasse 2460 S.A. SPF	57268
C.G. Sarl	57271	Promotions Générales Luxembourg S.A.	57268
C. Karp-Kneip Matériaux S.A.	57267	PSME-Promotion of Small and Medium Sitized Economy	57312
Colonnade Finance S.à r.l.	57267	Real Estate Invest S.à r.l.	57268
Crèche Enchantée S.à r.l.	57270	Serenity S.A.	57279
Crédit Agricole Réassurance S.A.	57270	SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.	57273
Deltan Finance S.à r.l.	57267	Tannenberg S.à r.l.	57275
Eurodata Benelux S.à r.l.	57266	Technical Supply Company	57300
Fashion Nails S.à r.l.	57267	Temenos Software Luxembourg S.A.	57272
Filo S.A.	57266	Vitis Life S.A.	57299
Foetz Holding S.A.	57266	WT International Group Sarl	57272
Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A.	57273		
Headstart S.à r.l.	57311		

Hinterlang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6452 Echternach, 34, rue Kahlenbeerch.
R.C.S. Luxembourg B 150.428.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045839/9.

(150052358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Foetz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 18-22, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 168.299.

Les comptes annuels au 26 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015046398/10.

(150052851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Eurodata Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 29, rue de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 95.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015046389/10.

(150052916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Centaurea Finance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 971.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 186.989.

Les comptes annuels pour la période du 9 mai 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015046296/11.

(150053395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Filo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 47.497.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 19 mars 2015:

- reconduction des mandats des administrateurs, Monsieur Marc Schintgen, Monsieur Michal Wittmann, Monsieur Ingor Meuleman et Madame Stéphanie Marion, pour une période de 5 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019;

- reconduction du mandat du commissaire aux comptes pour une période de 5 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045780/14.

(150052351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Carinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 98.957.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015046308/9.
(150053300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Fashion Nails S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3524 Dudelange, 68, rue Norbert Metz.
R.C.S. Luxembourg B 156.430.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fiduciaire TG EXPERTS SA
Référence de publication: 2015046284/10.
(150053174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Deltan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 139.950.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 2015. Signature.
Référence de publication: 2015046335/10.
(150053098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

C. Karp-Kneip Matériaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 25.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
C. KARP-KNEIP MATERIAUX S.A.
Référence de publication: 2015046288/12.
(150052949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Colonnade Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.012.701,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 181.305.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de sa société mère, FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 2015.
Référence de publication: 2015046297/13.
(150053294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Real Estate Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 112.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015046622/10.

(150053177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Parnasse 2460 S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 163.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015046606/10.

(150052858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.559.

Extrait des résolutions prises en date du 12 mars 2015

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Diogo ALVES de son mandat de gérant avec effet au 4 mars 2015.
- Madame Delphine BIRCKER, employée privée, née le 30 mai 1981 à La Fère (France) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée en tant que gérant en remplacement de Monsieur Diogo ALVES, démissionnaire, avec effet au 4 mars 2015, et ce pour une durée indéterminée.
Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015045120/14.

(150051846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

P.G.L., Promotions Générales Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 33.016.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 6 mars 2015

1. les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Laurent MALARD, Directeur de sociétés, né le 29 novembre 1966 à Boulogne-Billancourt, France, demeurant professionnellement à Avenue Louizalaan, B-1050 Bruxelles,
- Monsieur Eric PAPILLON, Directeur Administration Gestion Finances du segment Europe de Bouygues Immobilier S.A., né le 14 juillet 1964 à Tourcoing, résidant professionnellement au 2 rue Vauban, F-78000 Versailles,
- la Société SAS REINE PARTICIPATIONS, établie et ayant son siège social au 3 Boulevard Gallieni, F-92130 Issy les Moulineaux (France), sont reconduits une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2016.

2. le mandat du Commissaire de la société FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015045342/20.

(150051936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Kreios s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5214 Sandweiler, 23, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 118.494.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045164/10.

(150051848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Inceram Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.747.

EXTRAIT

En date du 6 janvier 2015, la société a pris acte de la démission de Monsieur Metaxas Spyro de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015045131/11.

(150051597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Interoute Communications Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 214.535.713,75.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 109.435.

Il est porté à la connaissance des tiers que la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l, dont le siège social sis à 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistré auprès du RCS sous le numéro B65477 a été nommé, le 30 juin 2014, en qualité de réviseur d'entreprises agréé et non pas commissaire aux comptes comme indiqué dans les précédentes publications et ce, pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015045113/16.

(150051866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

IMF Alliance Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 252.300,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 114.741.

EXTRAIT

En date du 19 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Virginia Strelen en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 25 février 2015;
- la démission de Johannes Schraa en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 17 mars 2015;
- Christian Schwab, né à Duisburg, Allemagne, le 11 janvier 1971, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la Société avec effet au 27 février 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045125/17.

(150051446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Crèche Enchantée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4757 Pétange, 33, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 152.200.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015046299/10.

(150052929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Crédit Agricole Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 29.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015045668/10.

(150052434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Asia Pearl Enterprises S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 183.164.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour mandat

Carine Agostini

Référence de publication: 2015045573/13.

(150051996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

J Manhattan Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 811.791,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.031.

1. Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 13 février 2015 que M. Hector Armando Fernandez Rousselon a démissionné du poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} février 2015.

2. Il résulte de ces mêmes résolutions datées du 13 février 2015 que M. Martin Alejandro Martinez Altamirano, né le 23 septembre 1967 à Mexico, Mexique, résidant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP.01210, Mexico, D.F., Mexique, a été nommé au poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} février 2015 et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance au 1^{er} février 2015 est composé comme suit:

- M. Jose Antonio Perez Helguera, gérant de classe A;
- M. Martin Alejandro Martinez Altamirano, gérant de classe A;
- M. Daniel Boone, gérant de classe B; et
- M. Pierre Crasquin, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045144/21.

(150051703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Aldringen Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 129.480.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015046243/10.

(150053425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

C.G. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 38, rue Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 117.859.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2015045620/13.

(150052555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

All Consulting Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 83.386.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE SEVE S.A., inscrit sous numéro RCS B 82421 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, a changé de dénomination en date du 14 juin 2013 et porte désormais la dénomination FIDUSEVE S.A.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Pour ALL CONSULTING EUROPE S.A.

Référence de publication: 2015045560/15.

(150052765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Ajin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 128.944.

Monsieur Denis Mailleux, domicilié professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, né le 8 août 1979 à Ottignies-Louvain (Belgique),

démission de son mandat d'administrateur de la société:

Ajin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.944

L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2015045559/16.

(150052557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

1798 European Loan 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.939.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Cette version annule et remplace celle déposée le 30 mai 2014 et ayant pour numéro de dépôt initial au RCS L140090053.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

5, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

Olivia TOURNIER

Responsable juridique / Head of legal

Référence de publication: 2015046752/17.

(150053204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

WT International Group Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1A, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 168.609.

AUSZUG

Im Rahmen der Generalversammlung vom 27. Februar 2015 von Firma WT International Group SARL, mit Sitz in 5445 Schengen, 72B, route du Vin, registriert im RC Luxembourg Nr. B 168.609, wurde in einem Tagesordnungspunkt folgendes beschlossen:

„die Sitzverlegung der Gesellschaft WT International Group S.à r.l. innerhalb der Gemeinde Schengen in die route du Vin 1A zum 1.3.2015.“

Das Gesellschaftskapital war vollständig vertreten, der Beschluss erfolgte einstimmig.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schengen, den 27. Februar 2015.

Für die Gesellschaft

Mandataire

Référence de publication: 2015046184/18.

(150052077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Temenos Software Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 51.921.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 23 mars 2015

En date du 23 mars 2015, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Didier DEMANGE de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Didier DEMANGE, né le 4 juin 1981 à Wissembourg, France, ayant l'adresse professionnelle suivante: 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Luxembourg, en tant que nouveau délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pouvoir de signature: conjoint avec un administrateur de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

TEMENOS SOFTWARE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2015045446/19.

(150051604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 64.327.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of March.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme having its registered office in Schuttrange, previously named "S-HR&M Financial Services (Luxembourg) S.A.", incorporated by a deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange, on April 24, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 539 of July 24, 1998. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on October 19th, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2908 of the 30th day of November, 2012 (the "Company").

The meeting was opened by Mrs Ingrid Lafond, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Guy Decker, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Alex van Zeeland, director, with professional address in Schuttrange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the company from SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A. into Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A. and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation.

2. Resignation of Mr Bart d'Ancona, Mr Christopher McKenzie, Mr Hans Gerner as directors of the company.

3. Appointment of Mrs Salla Kristiina Komulainen and Mr John Charlton Loveless as directors of the Company.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the Company from SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A. into Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A. and decides the subsequent amendment of article 1 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 1.** There exists a société anonyme under the name of Gentoo Financial Services (Luxembourg)S.A.

Second resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Mr Bart d'Ancona, Mr Christopher McKenzie, Mr Hans Gerner as directors of the company and to grant them discharge for the exercise of their mandate up to the present day.

Third resolution

The general meeting decides to appoint as directors:

1) Mrs Salla Kristiina Komulainen, companies director, born on the 30th day of April, 1970 in Helsinki, Finland, residing at L-6950 Olingen, 52, rue de Rodenbourg.

2) Mr John Charlton Loveless, companies director, born on the 7th day of September, 1949 in Ryde, Isle of Wight, residing at Chatel Duvette, les Abreuveurs, Saint Sampson, Guernsey, GY2 4XA.

Their term of office expire at the General Meeting of the year 2019.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze mars.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., avec siège social à Schuttrange, précédemment dénommée "S-HR&M Financial Services (Luxembourg) S.A.", constituée par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 24 avril 1998, publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 539 du 24 juillet 1998, les statuts ont été modifiées pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 19 octobre 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2908 du 30 novembre 2012 («la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ingrid Lafond, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Decker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alex van Zeeland, directeur, demeurant professionnellement à Schuttrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination de la société de SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A. en Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A. et modification en conséquence de l'article 1 des statuts.

2. Démission des administrateurs M. Bart d'Ancona, M. Christopher McKenzie, et M. Hans Gerner.

3. Nomination des administrateurs Mme Salla Kristiina Komulainen et M. John Charlton Loveless.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A. en Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A. et décide de modifier en conséquence l'article 1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs M. Bart d'Ancona, M. Christopher McKenzie, et M. Hans Gerner et de leur accorder décharge de l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer administrateurs:

1) Mme Salla Kristiina Komulainen, administrateur de sociétés, née le 30 avril 1970 in helsinki, Finlande, demeurant à L-6950 Olingen, 52, rue de Rodembourg.

2) M. John Charlton Loveless, administrateur de sociétés, né le 7 septembre 1949 in Ryde, ile de Wight, demeurant à Chatel Duvette, Les Abreuveurs, Saint Sampson, Guernsey, GY2 4XA.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présents est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: I. LAFOND, G. DECKER, A. VAN ZEELAND, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8103. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045405/124.

(150051835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Tannenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 124.826.

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, am elften Tag des Monats März;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

hat eine außerordentliche Hauptversammlung (die Hauptversammlung) der Gesellschafterin der Tannenberg S.à r.l. stattgefunden, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 124826, mit einem aktuellen Stammkapital in Höhe von 12.500 EUR (zwölftausendfünfhundert Euro) (die Gesellschaft). Die Gesellschaft wurde gemäß einer Urkunde vom 26. Februar 2007 gegründet, aufgenommen durch den Notar Joseph ELVINGER, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 810 vom 8. Mai 2007 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft (die Satzung) wurde noch nie verändert.

ES SIND ERSCHIENEN:

PATRIZIA Basket Lux HoldCo S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 192964 (die Mehrheitsgesellschafterin);

vertreten durch den einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer der Mehrheitsgesellschafterin Dr. Bernhard ENGELBRECHT, beruflich ansässig in Luxemburg; und

PATRIZIA Res Publica Hessen I HoldCo S. r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 181332 (die Minderheitsgesellschafterin);

vertreten durch den einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer der Minderheitsgesellschafterin, Dr. Bernhard ENGELBRECHT, beruflich ansässig in Luxemburg;

(die Mehrheitsgesellschafterin und die Minderheitsgesellschafterin sind zusammen die Gesellschafter).

Die vertretenen Gesellschafter haben den Notar gebeten, folgendes zu beurkunden:

I. dass sämtliche 500 (fünfhundert) Anteile der Gesellschaft, mit einem Nennwert von jeweils 25 EUR (fünfundzwanzig Euro), die das gesamte Stammkapital der Gesellschaft in Höhe von 12.500 EUR (zwölftausendfünfhundert Euro) darstellen, vertreten sind, und dass die gegenwärtige Gesellschafterversammlung somit rechtsgültig zusammengetreten ist und über alle Punkte der Tagesordnung rechtskräftig Beschlüsse fassen kann;

II. dass die Tagesordnung der Hauptversammlung folgende Punkte enthält:

- (1) Verzicht auf die Einberufungsformalitäten;
 - (2) Neufassung der Satzung der Gesellschaft in deutscher Sprache und insbesondere der Änderung des Gesellschaftszwecks;
 - (3) Wechsel des Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft;
 - (4) Verschiedenes.
- III. Sodann treffen die Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals bei der gegenwärtigen Gesellschafterversammlung vertreten ist, verzichtet die Gesellschafterversammlung auf die Einberufungsformalitäten, die Gesellschafter betrachten sich als ordnungsgemäß geladen und bestätigen, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihnen im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Neufassung der Satzung der Gesellschaft in deutscher Sprache, die insbesondere den Gesellschaftszweck der Gesellschaft ändert.

Der Wortlaut der Satzung ist wie folgt:

1. „Art. 1. Name. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit der Bezeichnung „Tannenberg S.à r.l.“ (die Gesellschaft).

2. Art. 2. Gesellschaftszweck.

2.1 Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Bebauung und Verwaltung von Grundstücken oder grundstücksgleichen Rechten, die in einem Staat des EWR oder Vollmitgliedstaat der OECD belegen sind.

2.2 Die Gesellschaft darf sonst alle Aktivitäten ausführen, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen.

3. Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

4. Art. 4. Sitz der Gesellschaft.

4.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

4.2 Durch Beschluss der Gesellschafter kann der Sitz an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch Beschluss der Geschäftsleitung verlegt werden.

4.3 Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland errichten.

5. Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR) festgesetzt. Das Kapital der Gesellschaft ist eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25 EUR) pro Anteil.

6. Art. 6. Änderungen des gesellschaftskapitals.

6.1 Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafter erhöht oder herabgesetzt werden.

6.2 Die Gesellschaft kann jederzeit Zahlungen der Gesellschafter als bloße Einlage verbuchen, ohne Anteile an diese auszugeben (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres).

7. Art. 7. Gewinnbeteiligung. Jeder Anteil hat ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

8. Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar; pro Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen.

9. Art. 9. Übertragung von Gesellschaftsanteilen.

9.1 Anteile eines alleinigen Gesellschafters sind frei übertragbar.

9.2 Bei mehreren Gesellschaftern kann die Übertragung von Anteilen an Dritte nur durch eine Mehrheit von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, beschlossen werden. Für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern bedarf es eines solchen Beschlusses nicht. Sofern und soweit Anteile eines Gesellschafters an ein Versicherungsunternehmen, ein Versorgungswerk, eine Pensionskasse, einen Pensionsfonds, eine Stiftung, eine Bank, ein Finanzinstitut oder an einen sonst vergleichbaren Finanzintermediär ungeachtet der Tatsache, in welchem Land diese Unternehmen ihren Sitz haben, übertragen werden sollen, der bisher kein Gesellschafter war, werden die anderen Gesellschafter dieser Übertragung zustimmen. Die Regelung des vorstehenden Satzes gilt für den Zeitraum von zwölf (12) Jahren gerechnet ab dem 11. März 2015.

10. Art. 10. Rückkauf von Anteilen.

10.1 Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital zu kaufen, soweit sie über genügend entsprechende Reserven verfügt.

10.2 Die Gesellschaft kann Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital nur auf Grund eines entsprechenden Beschlusses der Gesellschafter erwerben oder veräußern. Der Beschluss kann nur von einer Mehrheit von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geschlossen werden.

11. Art. 11. Insolvenz eines Gesellschafters. Das Bestehen der Gesellschaft bleibt unberührt von der Insolvenz eines Gesellschafters.

12. Art. 12. Geschäftsführer und Geschäftsleitung.

12.1 Die Gesellschaft hat mindestens zwei Geschäftsführer, die die Geschäftsleitung der Gesellschaft (conseil de gérance) bilden (die Geschäftsleitung). Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter sein.

12.2 Die Geschäftsführer werden durch Beschluss der Gesellschafter ernannt und ohne Angabe von Gründen abberufen oder ersetzt.

12.3 Die Geschäftsleitung ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch diese Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind.

12.4 Die Beschlüsse der Geschäftsleitung werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Beschlüsse können grundsätzlich nur gefasst werden, wenn mehr als die Hälfte der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

12.5 Die Geschäftsleitung wählt einen Vorsitzenden für jede Sitzung. Sofern ein Vorsitzender gewählt worden ist, führt dieser den Vorsitz der Sitzung, für die er gewählt wurde. Der Vorsitzende wird von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gewählt.

12.6 Jede Sitzung muss wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus schriftlich per Brief, Fax oder E-Mail gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer in Dringlichkeitsfällen. Eine Sitzung der Geschäftsleitung kann von jedem Geschäftsführer einzeln einberufen werden. Wenn alle anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer in der Sitzung erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Wenn eine Sitzung zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, die vorher in einem Beschluss der Geschäftsleitung festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

12.7 Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er schriftlich oder per Brief, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel, das es den an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt, persönlich ausgewiesen an der Sitzung und an ihrer Beratung teilzunehmen. Die Teilnahme eines Geschäftsführers an einer Sitzung der Geschäftsleitung im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz oder über jedes andere, ähnliche Kommunikationsmittel (wie oben beschrieben) gilt als persönliche Teilnahme; und eine so abgehaltene Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten. Die Beschlüsse der Geschäftsleitung werden in einem Protokoll festgehalten, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird und von den an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführern, im Falle einer von einem Vorsitzenden geleiteten Sitzung von diesem, unterschrieben wird. Vollmachten, sofern solche ausgestellt wurden, sind dem Protokoll als Anlage beizufügen.

12.8 Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse der Geschäftsleitung auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) und aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, die die Beschlüsse enthalten, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsleitung unterschrieben werden. Als Datum der Beschlussfassung eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift. Ein Umlaufbeschluss gilt als Sitzung, die in Luxemburg stattgefunden hat.

13. Art. 13. Vertretungsmacht - Bevollmächtigung.

13.1 Die Gesellschaft wird durch die einzelne Unterschrift eines Geschäftsführers nach außen vertreten. Die Geschäftsführer haben umfassende Vertretungsmacht, die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und alle Handlungen und Geschäfte, die im Einklang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen.

13.2 Die Geschäftsführer können ihre jeweiligen Befugnisse in Anbetracht bestimmter Handlungen an einen oder mehrere ad-hoc-Bevollmächtigte delegieren. Die Geschäftsführer, die ihre jeweiligen Befugnisse delegieren, legen die Verantwortlichkeiten und die Vergütung des oder der Bevollmächtigten (sofern das Mandat vergütet wird), die Dauer der Bevollmächtigung und alle anderen relevanten Bedingungen fest.

14. Art. 14. Haftung des Geschäftsführers/der Geschäftsführer. Die Mitglieder der Geschäftsleitung haften nicht persönlich für im Rahmen ihrer Funktion ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangene Verbindlichkeiten.

15. Art. 15. Beschlüsse der Gesellschafter - Gesellschafterversammlung.

15.1 Die Gesellschafter fassen ihre Beschlüsse schriftlich anstelle einer Gesellschafterversammlung. Bei mehreren Gesellschaftern, werden Beschlüsse durch einfache Mehrheit gefasst. Ein Beschluss zur Änderung der Satzung, ist von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, zu fassen.

15.2 Abweichend von 15.1 oben stehen die nachfolgenden Maßnahmen unter dem Vorbehalt der einstimmigen Zustimmung aller Gesellschafter:

(a) Umwandlungen oder Umstrukturierungen der Gesellschaft im Sinne der Regeln des deutschen Umwandlungsgesetzes oder diesen nach dem Recht einer anderen Rechtsordnung entsprechende Maßnahmen.

(b) Abschluss, Änderung oder Beendigung von durch die Gesellschaft geschlossenen Unternehmensverträgen im Sinne der §§ 291, 292 des deutschen Aktiengesetzes oder von Verträgen mit vergleichbaren wirtschaftlichen Wirkungen einschließlich von Verträgen über stille Beteiligungen oder partiarische Darlehen.

(c) Abschluss, Änderung oder Beendigung von Vereinbarungen mit Gesellschaftern der Gesellschaft, Angehörigen von Gesellschaftern i.S.v. § 15 der deutschen Abgabenordnung (AO) oder Gesellschaftern nahestehenden Personen i.S.v. § 1 Abs. 2 des deutschen Außensteuergesetz (AStG) oder mit Geschäftsführern oder Mitgliedern eines sonstigen Leitungssorgans der vorgenannten Personen, deren Angehörigen i.S.v. § 15 AO oder ihnen nahestehenden Personen i.S.v. § 1 Abs. 2 AStG.

(d) Änderungen der Satzung der Gesellschaft.

(e) Kapitalerhöhung, -herabsetzung oder andere Kapitalmaßnahmen der Gesellschaft.

15.3 Im Falle, dass die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, übt der einzelne Gesellschafter alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus.

16. Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

17. Art. 17. Jahresabschluss.

17.1 Jedes Jahr zum Ende des Geschäftsjahres werden die Bücher der Gesellschaft für das abgelaufene Geschäftsjahr geschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung von der Geschäftsleitung aufgestellt.

17.2 Jeder Gesellschafter kann am Ort des Gesellschaftssitzes Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

18. Art. 18. Aufsicht und Kontrolle. Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) wird ernannt.

19. Art. 19. Gewinnverteilung - Rücklagen. Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5 %) in die Bildung einer gesetzlichen Rücklage einzubringen, bis diese Rücklage betragsmäßig zehn Prozent (10 %) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Der Saldo des Nettogewinns kann an die Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Beteiligung ausgeschüttet werden bzw. auch aus der Einlage im Sinne des Artikels 6.2 im selben Verhältnis ausgezahlt werden. Die Geschäftsführer können auch beschließen eine Zwischendividende auszuzahlen.

20. Art. 20. Auflösung - Abwicklung. Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt. Der Liquidator bzw. die Liquidatoren werden durch die Gesellschafter unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt.“

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Ernennung von PricewaterhouseCoopers, einer société coopérative geregelt durch die Gesetze des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in -2182 Luxemburg, 2, rue Gerhard Mercator, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 65477, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis auf Weiteres ab dem Geschäftsjahr, das mit dem 1. Januar 2015 begonnen hat.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Erteilung der nötigen Vollmachten an jeden Anwalt und Angestellten von Allen & Overy, société en commandite simple, zur Erledigung aller Formalitäten in Bezug auf die Änderung der Satzung gegenüber dem luxemburgischen Handelsregister sowie die Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations und, generell, um alle Formalitäten, die zur Umsetzung der obigen Beschlüsse notwendig und hilfreich sind, vorzunehmen.

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, belaufen sich ungefähr auf tausend Euro.

WORÜBER, in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt, ein Protokoll aufgenommen wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vertreter der Parteien, hat derselbe Vertreter zusammen mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: B. ENGELBRECHT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/5667. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045430/195.

(150051809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Serenity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 195.516.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le douze mars.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

FIDUGEC S. à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à L- 1661 Luxembourg, 31, Grand Rue, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg à la section B numéro 101.914, représentée aux présentes par son gérant unique Monsieur Didier GIRARD, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, tel que représentée, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «SERENITY S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

Le transfert des actions au porteur est soumis aux dispositions de l'article 42 de la Loi.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société peut nommer, suspendre ou révoquer les administrateurs.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'Administrateur Unique si la Société est administrée par un seul administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Toutes les trois mille cents (3.100) actions sont souscrites par FIDUGEC S. à r.l. et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué à la somme de EUR 1.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant FIDUGEC S. à r.l., telle que représentée, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale a pris, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Didier GIRARD, né à Châtenay-Malabry (France), le 20 décembre 1949, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand Rue;
 - Madame Ann VAN WAUWE, née à Varese (Italie), le 12 septembre 1967, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand Rue;
 - Monsieur Olivier CAUDRON, né à Grasse (France), le 13 mars 1992, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand Rue.
- 4) Est nommé administrateur délégué pour une période qui prendra fin lors de l'assemblée générale de 2020: Monsieur Didier GIRARD prénommé.
- 5) Est appelé aux fonctions de commissaire: MENA ELECTRONICS S.A. avec siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand Rue, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg à la section B numéro 139.452.
- 6) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020.
- 7) Le siège social est fixé à L- 1661 Luxembourg, 31, Grand Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. GIRARD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 13 mars 2015. 1LAC / 2015 / 7950. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015045404/259.

(150051783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Aerium Investment Advisers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 320.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.899.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Aerium Investment Advisers S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 152899, incorporated on 28 April 2010 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 21 May 2010 number 1070.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 17 June 2014 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 2614 of 26 September 2014.

The general meeting was opened with Annick Braquet, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Massimiliano della Zonca, private employee, residing professionally at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Massimiliano della Zonca, private employee, residing professionally at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder[s], the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that out of five hundred (500) shares in issue, five hundred (500) shares were represented at the present meeting, representing 100 percent (100%) of the share capital of the Company.

III. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof.

IV. The present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate and resolve on the agenda set out below:

Agenda

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (€ 12,500) to three hundred twenty thousand euros (€ 320,000) by the issue of twelve thousand three hundred (12,300) new shares (the "New Shares") of a par value of twenty five euros (€ 25) each for an aggregate issue price of three hundred seven thousand five hundred euros (€ 307,500), subscription for and payment of the subscription price for the New Shares as follows:

1) One thousand eight hundred forty five (1,845) New Shares are subscribed and fully paid up by way of a contribution in cash to the share capital account of the Company by NorthStar Luxembourg Holdings S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B187227 for an aggregate subscription price of forty six thousand one hundred twenty five euros (€46,125).

2) Ten thousand four hundred fifty five (10,455) New Shares are subscribed and fully paid up by way of a contribution in kind of a receivable of an aggregate amount of two hundred sixty one thousand three hundred seventy five euros (€ 261,375) (principle and interest included) (the "Receivable") held by Aerium Holdings S.A., a société anonyme having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B96764 (the "Aerium Shareholder") against the Company; approval of the value of the contribution in kind at two hundred sixty one thousand three hundred seventy five euros (€ 261,375); allocation of the Receivable to the share capital account of the Company;

B. Subject to the approval of item A; consequential amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the general meeting of the shareholders, the following resolutions were adopted by unanimous decision:

First resolution

The meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (€ 12,500) to three hundred twenty thousand euros (€ 320,000) by the issue of twelve thousand three hundred (12,300) new shares (the "New Shares") of a par value of twenty five euros (€ 25) each for an aggregate issue price of three hundred seven thousand euros (€ 307,500). The meeting acknowledged and resolved that:

1) One thousand eight hundred forty five (1,845) New Shares are subscribed and fully paid up by way of a contribution in cash by NorthStar Luxembourg Holdings S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B187227 represented by Mr. Massimiliano della Zonca, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies so that the amount of forty six thousand one hundred twenty five euros (€ 46,125) has been allocated to the share capital account of the Company and is at the free disposal of the Company from now on.

Evidence of the payment for the one thousand eight hundred forty five (1,845) New Shares has been given to the undersigned notary.

2) Ten thousand four hundred fifty five (10,455) New Shares are subscribed and fully paid up by way of the contribution in kind of the receivable of an aggregate amount of two hundred sixty one thousand three hundred seventy five euros (€ 261,375) (principal and interest included) (the "Receivable") held by the Aerium Shareholder, represented by Mr. Massimiliano della Zonca, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, against the Company (the "Contribution in Kind").

Evidence of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

The value of the Contribution in Kind has been the subject of a report dated March 9, 2015 by the sole manager of the Company which concludes as follows:

"On the basis of the above, the sole manager of the Company is of the opinion that the value of the Contribution in Kind in consideration for the 10,455 new shares to be issued in the Company to Aerium Holdings S.A. is equal to an aggregate amount of two hundred sixty one thousand three hundred seventy five euros (€ 261,375) which corresponds at least to the aggregate total amount of the par value of the shares to be issued by the Company and that accordingly,

the Company may issue 10,455 New Shares to Aerium Holdings S.A. and allocate such amount to the share capital account of the Company”.

The meeting resolved to approve the above valuation of the Contribution in Kind at an aggregate amount of two hundred sixty one thousand three hundred seventy five euros (€ 261,375), to allocate such amount to the share capital account of the Company and to approve the issue to the Aerium Shareholder of ten thousand four hundred fifty five (10,455) New Shares.

Second resolution

The meeting consequently resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The Company’s share capital is set at three hundred twenty thousand euros (EUR 320,000.-) represented by twelve thousand eight hundred (12,800) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Followed by a french translation

L’an deux mille quinze, le douzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés d’Aerium Investment Advisers S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 152899, constituée le 28 avril 2010 suivant acte reçu de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1070 du 21 mai 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 juin 2014 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2614 du 26 septembre 2014.

L’assemblée générale est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

L’assemblée choisit comme scrutateur Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d’acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu’ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent document afin d’être soumises avec celui-ci aux formalités de l’enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que sur les cinq cents (500) parts sociales émises, cinq cents (500) parts sociales étaient représentées à la présente assemblée, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société.

III. Tous les associés représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l’ordre du jour de l’assemblée suffisamment tôt et ont renoncé à leurs droits à tout avis de convocation préalable de l’assemblée.

IV. La présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et statuer valablement sur l’ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

A. Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 €) à trois cent vingt mille euros (320.000 €) par l’émission de douze mille trois cents (12.300) nouvelles parts sociales («Les Nouvelles Parts Sociales») d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) chacune pour un prix

total d'émission de trois cent sept mille cents euros (307.500 €), souscription et paiement du prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

1) Mille huit cent quarante-cinq (1.845) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire au compte de capital social de la Société par NorthStar Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B187227 pour un prix total de souscription de quarante-six mille cent vingt-cinq euros (46.125 €).

2) Dix mille quatre cent cinquante-cinq (10.455) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par un apport en nature d'une créance d'un montant total de deux cent soixante et un mille trois cent soixante-quinze euros (261.375 €) (principal et intérêts inclus) (la «Créance») détenue par Aerium Holdings S.A., une société anonyme dont le siège social se situe au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B96764 (l'«Associé Aerium») envers la Société; approbation de la valeur de l'apport en nature à deux cent soixante et un mille trois cent soixante-quinze euros (261.375 €); affectation de la Créance au compte de capital social de la Société;

B. Sous réserve de l'approbation du point A; modification en conséquence de l'article 6 des statuts de la Société.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée générale des associés a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 €) à trois cent vingt mille euros (320.000 €) par l'émission de douze mille trois cent (12.300) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) chacune pour un prix global d'émission de trois cent sept mille cents euros (307.500 €). L'assemblée a reconnu et décidé que:

1) Mille huit cent quarante-cinq (1.845) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire par NorthStar Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B187227, représentée par Massimiliano della Zonca, prénommé, en vertu de l'une des procurations mentionnées ci-dessus, de sorte que le montant de quarante-six mille cent vingt-cinq euros (46.125 €) a été affecté au compte de capital social de la Société et est désormais à la libre disposition de la Société.

Preuve du paiement des mille huit cent quarante-cinq (1.845) Nouvelles Parts Sociales a été donnée au notaire soussigné.

2) Dix mille quatre cent cinquante-cinq (10.455) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par l'apport en nature de la créance d'un montant total de deux cent soixante et un mille trois cent soixante-quinze euros (261.375 €) (principal et intérêts inclus) (la «Créance») détenue par l'Associé Aerium, représenté par Massimiliano della Zonca, prénommé, en vertu de l'une des procurations mentionnées ci-dessus, envers la Société (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'Apport en Nature donné à la Société a été montrée au notaire soussigné.

La valeur de l'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport rédigé le 9 mars 2015 par le gérant unique de la Société dont la conclusion est la suivante:

«Sur la base de ce qui précède, le gérant unique de la Société est d'avis que la valeur de l'Apport en Nature en contrepartie des 10.455 nouvelles parts sociales devant être émises dans la Société à Aerium Holdings S.A. est égale à un montant global de deux cent soixante et un mille trois cent soixante-quinze euros (261.375 €), ce qui correspond au moins au montant global de la valeur nominale des parts sociales à émettre par la Société, et que par conséquent, la Société peut émettre 10.455 Nouvelles Parts Sociales à Aerium Holdings S.A. et affecter ce montant au compte de capital social de la Société».

L'assemblée a décidé d'approuver l'évaluation ci-dessus de l'Apport en Nature à un montant global de deux cent soixante et un mille trois cent soixante-quinze euros (261.375 €), d'affecter ce montant au compte de capital social de la Société et d'approuver l'émission à l'Associé Aerium de dix mille quatre cent cinquante-cinq (10.455) Nouvelles Parts Sociales.

Seconde résolution

L'assemblée a par conséquent décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de trois cent vingt mille euros (320.000 €) représenté par douze mille huit cents (12.800) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à EUR 2.000.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, les parties comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, M. DELLA ZONCA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 16 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8076. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015044829/199.

(150051150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**IIF Int'l Absolute Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Istras Investment S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 194.820.

In the year two thousand and fifteen, the thirteenth day of March,

Before Maître Danielle KOLBACH, Civil Law Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Istras Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the Register) under number B 194.820 (the Company). The Company was incorporated on 20 February 2015 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

IIF Luxco2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.- and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 130.912 (the Sole Shareholder), being the holder of 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares in the Company, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each (the Appearing Party),

represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately to her on 12 March 2015 in Luxembourg.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. all of the 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares in the Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each (the Existing Shares), and representing the entirety of the subscribed share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve hundred and five hundred Euro), are duly represented at the present Meeting;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Consolidation of the 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares in the Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each into 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each;
3. Change of the name of the Company to "IIF Int'l Absolute Investment S.à r.l.";
4. Amendment of the corporate object of the Company;
5. Transfer of the registered office to 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
6. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety;
7. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, and grant of authorisation in connection thereto; and,

8. Miscellaneous.

III. After due deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to consolidate the 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares in the Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each into 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each, all attributed to the Sole Shareholder, with the share capital of the Company remaining unchanged.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves that the Articles shall be amended, and will be amended accordingly further to the passing of the fourth resolution below in connection with the restatement of the Articles.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company to "IIF Int'l Absolute Investment S.à r.l."

As a consequence, the Sole Shareholder resolves that the Articles shall be amended, and will be amended accordingly further to the passing of the sixth resolution below in connection with the restatement of the Articles.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate object of the Company which will henceforth read as follows:

"The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures."

As a consequence, the Sole Shareholder resolves that the Articles shall be amended, and will be amended accordingly further to the passing of the sixth resolution below in connection with the restatement of the Articles.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office from its current location to establish it at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves that the Articles shall be amended, and will be amended accordingly further to the passing of the sixth resolution below in connection with the restatement of the Articles.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles in their entirety and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles so that as from now on they will read as follows:

"Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of IIF Int'l Absolute Investment S.à r.l. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment,

subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

3. Registered office. The Company has its registered office in Senningerberg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. Corporate capital

4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 100 (one hundred) shares, each share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five Euro).

5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6. Transfer of shares. In case of a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect, and within the limits set forth by the Law.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. Management

8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of the appointment of each manager. In case of a plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be a shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager(s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers.

Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or email transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of a plurality of managers the Company shall be bound by the sole signature of any member of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any member of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any member of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. Secretary

10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General meetings of shareholder(s)

11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in any general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital. However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. Financial year - Financial statements - Profit sharing

14. Financial year. The Company's financial year begins on first January and ends on thirty-first December of the same year.

15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) of the Company will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. Audit

20. Statutory Auditor - External Auditor.

20.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 shareholders.

20.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. Governing law

21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of TMF Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately at one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of such proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Redange-sur-Attert, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil quinze, le treizième jour de mars,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, Notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique d'Istras Investment S.à r.l., une Société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR12.500,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.820 (la Société). La société a été constituée en date du 20 février 2015 selon acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

A comparu

IIF Luxco2 S.à r.l., une Société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.912 (l'Associé Unique), étant le seul détenteur des 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune (La Partie Comparante),

représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 12 mars 2015.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. toutes les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune (les parts sociales existantes), et représentant l'intégralité du capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro), sont dûment représentées à la présente Assemblée;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Consolidation des 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune en 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euro) chacune;
3. Modification de la dénomination de la Société en "IIF Int'l Absolute Investment S.à r.l.";
4. Modification de l'objet social de la Société;
5. Transfert du siège social de la Société au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
6. Modification et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité;
7. Modification du registre des parts sociales de la société pour refléter les changement ci-dessus et délégation de pouvoirs subséquentes; et,
8. Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation; l' Associé Unique représentée à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de consolider les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune en 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euro) chacune, toutes attribuées à l'associé unique actuel de la société; le capital social de la Société restant inchangé.

En conséquence, l'Associé Unique décide que les statuts doivent être, et seront modifiés suite à l'adoption de la sixième résolution ci-dessous décidant de la refonte desdits Statuts.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en "IIF Int'l Absolute Investment S.à r.l.".

En conséquence, l'Associé Unique décide que les statuts doivent être, et seront modifiés suite à l'adoption de la sixième résolution ci-dessous décidant de la refonte desdits Statuts.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société qui se lira désormais comme suit:

«La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.»

En conséquence, l'Associé Unique décide que les statuts doivent être, et seront modifiés suite à l'adoption de la sixième résolution ci-dessous décidant de la refonte desdits Statuts.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle pour l'établir au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

En conséquence, l'Associé Unique décide que les statuts doivent être, et seront modifiés suite à l'adoption de la sixième résolution ci-dessous décidant de la refonte desdits Statuts.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre les statuts dans leur intégralité et dans la mesure nécessaire, d'insérer ou de modifier les rubriques de ces mêmes Statuts de sorte que désormais ils se liront comme suit:

«Chapitre I^{er} . Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de «IIF Int'l Absolute Investment S.à r.l.» (ci-après la Société) qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance, et dans les limites fixées par la loi.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue être d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance.

Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra - respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation.

Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation sur accord donné par chaque gérant par voie écrite, téléfax, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8-4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, téléfax, télégramme, télex ou email un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dument convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature unique de tout membre du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg.

Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un/d'une secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un/une secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé/e de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum- Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, télécourriel, télex ou email).

Chapitre VI. Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices- Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a/ont le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intermédiaires.

Chapitre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII. Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés.

Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels n'est pas applicable.

Chapitre IX. Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements susmentionnés et par la présente donne pouvoir à, et autorise, tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de TMF Luxembourg SA pour procéder au nom et pour le compte de la Société de pourvoir à toute formalité à cet égard (notamment et pour éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française, et à la demande de ce même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, l'année et le jour précités.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 16 mars 2015. Relation: DAC/2015/4385. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015045116/524.

(150051178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 195.302,37.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.314.

—

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of March.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch,

THERE APPEARED:

M&G Real Estate Debt Fund II LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3rd Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1736,

in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 171.314 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 31 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2483 of 5 October 2012. The articles of association (the "Articles") were last amended by a deed of the undersigned notary on 9 January 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 456, page 21865 on 19 February 2015,

here represented by Mrs Edilaine Judge, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey on 17 March 2015.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G Real Estate Debt Fund II LP is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at one hundred and ninety three thousand two hundred and one Pounds Sterling and two hundred and ninety three thousandths (GBP 193,201.293), represented by one hundred and ninety three million two hundred and one thousand two hundred and ninety three (193,201,293) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two thousand, one hundred and one Pounds Sterling and seventy three thousandths (GBP 2,101.073) in order to raise it from its current amount of one hundred and ninety three thousand two hundred and one Pounds Sterling and two hundred and ninety three thousandths (GBP 193,201.293) represented by one hundred and ninety three million two hundred and one thousand two hundred and ninety three (193,201,293) shares in registered form with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each, to one hundred ninety five thousand three hundred and two Pounds Sterling and three hundred and sixty six thousandths (GBP 195,302.366) represented by one hundred ninety five million three hundred and two thousand three hundred and sixty six (195,302,366) shares, through the issue of two million, one hundred and one thousand and seventy three (2,101,073) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Subscription - Payment

The two million, one hundred and one thousand and seventy three (2,101,073) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of two million, one hundred and one thousand and seventy three Pounds Sterling (GBP 2,101,073), out of which:

- Two thousand, one hundred and one Pound Sterling and seventy three thousandths (GBP 2,101.073) are allocated to the share capital, and

- Two million, ninety eight thousand, nine hundred and seventy one Pounds Sterling and nine hundred twenty seven thousandths (GBP 2,098,971.927) are allocated to the share premium.

The two million, one hundred and one thousand and seventy three (2,101,073) new shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of two million, one hundred and one thousand and seventy three Pounds Sterling (GBP 2,101,073) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at one hundred ninety five thousand three hundred and two Pounds Sterling and three hundred and sixty six thousandths (GBP 195,302.366), represented by one hundred ninety five million three hundred and two thousand three hundred and sixty six (195,302,366) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch,

A COMPARU

M&G Real Estate Debt Fund II LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3^{ème} étage, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1736,

en sa capacité d’associé unique de M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.314 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2483 du 5 octobre 2012. Les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 9 janvier 2015, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 456, page 21865, du 19 février 2015,

ici représenté par Mme Edilaine Judge, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Guernsey, le 17 mars 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. M&G Real Estate Debt Fund II LP est l’associé unique (l’«Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent quatre-vingt-treize mille deux cent un livres sterling et deux cent quatre-vingt-treize millièmes (GBP 193.201,293) représentés par cent quatre-vingt-treize million, deux cent un mille, deux cent quatre-vingt-treize (193.201.293) parts sociales, d’une valeur nominale d’un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associée unique décide d’augmenter le capital social à concurrence de deux mille cent un livres sterling et soixante-treize millièmes (GBP 2.101,073) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-treize mille deux cent un livres sterling et deux cent quatre-vingt-treize millièmes (GBP 193.201,293) représentés par cent quatre-vingt-treize million deux cent un mille et deux cent quatre-vingt-treize (193.201.293) parts sociales, d’une valeur nominale d’un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune, jusqu’à cent quatre-vingt-quinze mille trois cent deux livres sterling trois cent soixante-six millièmes (GBP 195.302,366) représentés par cent quatre-vingt-quinze million trois cent deux mille, trois cent soixante-six (195.302.366) parts sociales par l’émission de deux million cent un mille soixante-treize (2.101.073) parts sociales d’une valeur nominale d’un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Souscription - Libération

Les deux million, cent un mille soixante-treize (2.101.073) nouvelles parts sociales sont souscrites par l’Associée Unique représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de deux million, cent un mille et soixante-treize livres sterling (GBP 2.101.073) dont:

- Deux mille, cent un livres sterling et soixante-treize millièmes (GBP 2.101,073) sont alloués au capital social; et
- Deux million, quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante et onze livres sterling et neuf cent vingt-sept millièmes (GBP 2.098.971,927) sont alloués à la prime d'émission.

Les deux million cent un mille soixante-treize (2.101.073) nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associée Unique, de sorte que le montant total de deux million cent un mille et soixante-treize livres sterling (GBP 2.101.073) est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent quatre-vingt-quinze mille trois cent deux livres sterling trois cent soixante-six millièmes (GBP 195.302,366) représentés par cent quatre-vingt-quinze million trois cent deux mille trois cent soixante-six (195.302.366) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune."

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé E. JUDGE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 19 mars 2015. Relation: DAC/2015/4576. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015044550/140.

(150050908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Vitis Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 49.922.

—
Extrait de l'AGO de Vitis Life S.A. du 11 mars 2015

Quatrième résolution

L'assemblée générale ratifie la démission à dater du 31 décembre 2014 de Monsieur Bernard JACQUEMIN en qualité d'administrateur et de membre du Board Audit Committee ainsi que du Board Risk, Compliance et Legal Committee.

Suite aux décisions prises par l'assemblée générale, le Conseil d'Administration sera désormais composé de Messieurs:

1. Olivier de JAMBLINNE de MEUX (2018),
2. Carlo FRIOB (2017),
3. Nicolas LIMBOURG (2018),
4. Michael MOHR (2017).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que réviseur pour l'exercice 2015 et pour un mandat de un an la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall, 7.

Référence de publication: 2015044788/19.

(150050502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

TECSUCO S.A., Technical Supply Company, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.208.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am neunundzwanzigsten Dezember, um 17.00 Uhr.

Vor mir, Gido SCHÜR, Notar mit dem Amtssitz in Sankt Vith,

fand eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts "Technical Supply Company", abgekürzt „Tecsuco S.A.“, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gruuss Strooss 64, statt.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde des Notars Henri Beck, mit Amtssitz in Clerf, am 4. Juli 1988, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 248 im Jahre 1988, Seite 11894.

Die Statuten wurden letztmalig abgeändert laut Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung, beurkundet durch den Notar Bernard SPROTEN, vormals mit Amtssitz in Sankt Vith, am 17. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 714 am 2. April 2009, Seite 34234.

Die folgenden Gesellschafter, welche erklären, dass sie die einzigen Aktionäre sind und folgende Aktienzahl besitzen, sind anwesend:

1° Herr Elmar Alois HAEP, geboren in Losheim am 3. Mai 1953 Nationalregisternummer 53.05.03-029.59), Ehegatte von Frau Karin Jacqueline SCHAUS, nachgenannt, wohnhaft in 4780 Sankt Vith - Recht, Bergstraße 158: 15 Aktien.

2° Frau Karin Jacqueline SCHAUS, geboren in Sankt Vith am 14. August 1956 (Nationalregisternummer 56.08.14-214.16), Ehefrau des Herrn Elmar Alois HAEP, wohnhaft in Sankt Vith - Recht, Bergstraße 158: 235 Aktien.

Gesamtzahl der vertretenen Aktien: 250

Vorstand

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Elmar Haep, vorgeannt, Vorsitzender des Verwaltungsrates, eröffnet.

Frau Karin Jacqueline SCHAUS, vorgeannt, ist ebenfalls Verwalterin und vervollständigt den Vorstand.

Frau Katja Katharina Dorothea HAEP (Nationalregisternummer 79.08.22-144.31), geboren in Sankt Vith am 22. Juli 1979, wohnhaft in 4770 Amel - Meyerode, Rodescht 6, ebenfalls Verwalterin, ist nicht persönlich anwesend.

Sie hat den Verwaltungsrat von der Einladungsverpflichtung zu gegenwärtiger Generalversammlung entbunden, so wie dies aus einer dem Vorstand vorliegenden Erklärung vom heutigen Tage hervorgeht.

Die Versammlung verzichtet auf die Bezeichnung von Stimmzählern und eines Sekretärs.

Darlegungen der Vorsitzenden

Der Vorsitzende legt zunächst Folgendes dar und bittet den Notar, dies zu Protokoll zu nehmen:

I. Die Tagesordnung dieser Generalversammlung ist folgende:

1- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um zweihunderttausend Euro (200.000,00 Euro), um dieses von einhunderteinunddreißigtausendzweihundertfünfzig Euro (131.250,00 Euro) auf dreihunderteinunddreißigtausendzweihundertfünfzig Euro (331.250,00 Euro) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien. Zeichnung und Liberierung.

2- Anpassung des Artikels 5 der Statuten.

II. Es bestehen 250 Aktien. Aus der vorstehenden Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle Aktien vertreten sind.

III. Für die Annahme der auf der Tagesordnung stehenden Punkte ist eine Mehrheit von drei Vierteln der Stimmen erforderlich.

IV. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Gültigkeit der Versammlung

Nachdem die Darlegungen des Vorsitzenden geprüft worden sind, wird die Richtigkeit dieser Darlegungen durch die Versammlung bestätigt. Die Versammlung stellt alsdann fest, dass sie ordnungsgemäß gebildet ist, um über den auf der Tagesordnung stehenden Punkt zu beraten und abzustimmen.

Die Versammlung geht alsdann zur Tagesordnung über und fasst im Anschluss an die Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt einstimmig, das Kapital der Gesellschaft durch Bareinlagen um zweihunderttausend Euro (200.000,00 Euro) zu erhöhen, um dieses von einhunderteinunddreißigtausendzweihundertfünfzig Euro (131.250,00 Euro) auf dreihunderteinunddreißigtausendzweihundertfünfzig Euro (331.250,00 Euro) zu bringen, ohne Schaffung von neuen Aktien.

Zeichnung - Liberierung

Die Kapitalerhöhung wurde sogleich durch die eingangs genannten Aktionäre wie folgt gezeichnet und liberiert:

1/ Herr Elmar Alois HAEP, vorgenannt unter 1°, zeichnet die Kapitalerhöhung in Höhe von zwölftausend Euro (12.000,00 Euro).

2/ Frau Karin Jacqueline SCHAUS, vorgenannt unter 2°, zeichnet die Kapitalerhöhung in Höhe von einhundertachtundachtzigtausend Euro (188.000,00 Euro).

Die Summe von zweihunderttausend Euro (200.000,00 Euro) wurde vor der augenblicklichen Generalversammlung auf den Namen der Gesellschaft bei der ING Luxemburg auf das Konto Nummer LU98 0141 3394 6751 0000 eingezahlt. Ein Dokument der genannten Bank vom heutigen Tage, auf dem die Hinterlegung dieser Summe bescheinigt wird, wurde dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

Die Versammlung stellt fest, dass die Kapitalerhöhung vollständig gezeichnet und liberiert wurde. Der Gesamtbetrag der geleisteten Einzahlungen, nämlich die Summe von 200.000,00 Euro, steht der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, den Artikel 5 der Satzung infolge des hiervor gefassten Beschlusses anzupassen.

Abschluss

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung um 17.25 Uhr beendet.

Die Erschienenen schätzen die Kosten, Auslagen und Honorare, die mit vorliegender Kapitalerhöhung verbunden sind, auf etwa eintausendneuhundertfünfzig (1.950,00) Euro (inklusive Mehrwertsteuer).

Die Schreibgebühr von fünfundneunzig (95,00) Euro wird infolge Erklärung durch den unterzeichnenden Notar beglichen.

Gesetz zur Organisation des Notariats

1. Identitätsbescheinigung

Der amtierende Notar erklärt, dass er die Namen, Vornamen, Geburtsorte und -daten sowie Wohnsitze der Erschienenen (natürliche Personen) aufgrund ihrer Identitätskarten und eines Auszuges aus dem Nationalregister festgestellt hat. Er bescheinigt, dass die eingangs vermerkten Identitätsangaben mit den Informationen übereinstimmen, die aus den vorerwähnten Dokumenten hervorgehen, und dass diese Informationen vollständig und korrekt wiedergegeben sind.

Die Erschienenen bestätigen ebenfalls die Richtigkeit und Vollständigkeit dieser Angaben.

2. Artikel 9 des Gesetzes zur Organisation des Notariats Die Erschienenen bestätigen, dass der amtierende Notar sie darauf hingewiesen hat,

- dass sie aufgrund der Notariatsgesetzgebung verpflichtet sind, unparteiisch zu beraten.
- dass es jeder Partei freisteht, einen anderen Notar zu bezeichnen oder einen Berater als Beistand hinzuzuziehen, insbesondere wenn entgegengesetzte Interessen bestehen oder wenn die Vertragsbedingungen unausgeglichen sind.

Nachdem die Erschienenen durch den Notar über die Rechte, Verpflichtungen und Lasten, die aus der vorliegenden Urkunde hervorgehen, informiert worden sind, erklären die Parteien, dass sie der Ansicht sind, dass ihre jeweiligen Rechte und Verpflichtungen verhältnismäßig und ausgeglichen in vorliegender Urkunde geregelt sind.

3. Vorlesung - Erläuterung

Die erschienenen Parteien bestätigen und erklären, dass

- sie den Entwurf der vorliegenden Urkunde am 19. Dezember 2014 erhalten haben und dass sie diesen Entwurf gelesen haben.
- sie der Ansicht sind, dass ihnen der Entwurf rechtzeitig übermittelt wurde.
- der amtierende Notar Gido Schür den Inhalt der vorliegenden Urkunde kommentiert und erläutert sowie die in Artikel 12 erster und zweiter Abschnitt des Ventöse-Gesetzes vorgesehenen Urkundenbestandteile vorgelesen hat.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und unterschrieben in Sankt Vith, in der Amtsstube, am eingangs erwähnten Datum.

Nach teilweiser Vorlesung und nachdem der Inhalt der Urkunde durch den amtierenden Notar kommentiert worden ist, haben die Erschienenen, handelnd und vertreten wie gesagt, mit mir, Notar, unterschrieben.

(Es folgen die Unterschriften. Gez.: K. Schaus, Haep und G. Schür)

Registriert 5 Blätter ohne Zusatz in Malmedy am 9. Januar 2015. Band: 0, Blatt: 0, Fach: 237 Erhalten: 50,00 Euro

Enregistré à Diekirch, le 2 mars 2015, Relation: DAC/2015/3482, Reçu soixante-quinze euros, 75 €,

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG..

Wiltz, den 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015044756/106.

(150050991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Broad Street Loan Partners 2013 Europe Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 195.483.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of March.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

“GS Lux Management Services S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.045, having its registered address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Me Christèle PIERRE-ALEXANDRE, Avocat, with professional address in L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen, by virtue of a proxy given under private seal.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Broad Street Loan Partners 2013 Europe Beta S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The objects of the Company are:

to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of senior secured loans or notes, including first lien senior secured loans or notes and second lien senior secured loans or notes, other loans, senior unsecured debt, subordinated and other mezzanine debt and other debt instruments and securities, and other evidences of indebtedness (whether secured or unsecured), convertible debt securities and similar securities or instruments, notes (including notes issued pursuant to indentures, note purchase agreements and other credit facilities), convertible securities and hedging agreements or participation interests in respect thereof, and trust receipts, whether such securities are readily marketable or not and whether of a speculative nature or not, and in rights and options relating thereto; provided that all such investments shall be “eligible assets” as defined in Rule 3a-7 under the United States Investment Company Act (collectively, “Investments”);

to hold any Investments so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

to carry on any trade or business whatsoever in relation to the foregoing;

to invest and deal with the Company’s money and funds in any way the board of managers think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

to borrow, raise and secure the payment of money in any way the board of managers think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company’s property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

to acquire and/or own any assets (including any capital stock or other equity interests) acquired as a result of or in connection with any foreclosure, restructuring or workout of Investments or companies that are the issuers thereof;

to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration

or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 4.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 4 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the board of managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and (ii) one million two hundred thirty-seven thousand five hundred (1,237,500) preference shares (the «Preference Shares») and together with the Ordinary Shares, the «Shares»), each with a nominal value of one cent euro (EUR 0.01).

Each class of shares will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of incorporation. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The company is authorized to issue additional Shares, each having such rights and obligations as set in these Articles. In these Articles, «Shareholders» means the holders at the relevant time of the Shares and «Shareholder» shall be construed accordingly.

In addition to the corporate capital, a premium may be paid on the Shares which is reflected in the share premium account of the company. The share premium account is not attributable to any specific class of Shares if any from time to time and may be used to finance the redemption of any class of Shares if the board of managers decides to do so.

The company shall have an authorized capital of one hundred million euros (EUR 100,000,000) represented by ten billion (10,000,000,000) Shares having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each.

The board of managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new Shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of Shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, of the general meeting of Shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Shares. In case of issuance of Shares, the board of managers of the company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every Share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of Shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The Shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the board of managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 9. A Shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers, which will be composed of at least three members, who need not be Shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of Shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of Shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by telephone, a video conference, letter, email, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s).

The board of managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the board of managers.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euros (EUR 10,000.-). For decisions having a value of an amount over ten thousand euros (EUR 10,000.-), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole Shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of Shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the Shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five Shareholders, decisions of Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each Shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Notwithstanding anything contained herein to the contrary, the holders of Preference Shares shall be entitled only to an annual yield on the principal of the Preference Shares not exceeding an annual rate of EURIBOR +12% calculated on the nominal amount of the Preference Shares which may be payable on (a) an annual date, or (b) may be accrued until such a date, each as determined by the board of managers, and in any event all accrued and unpaid amount shall be due and payable on March 6, 2027. Prior to March 6, 2027, no Shareholder will have any right, power, privilege or ability to demand, sue for or otherwise make claims in respect of, the acceleration, redemption or calling of the Preference Shares or any portion thereof.

Any distributions shall be made in priority to the holders of the Preference Shares and any remaining profits shall be allocated then between the holders of Ordinary Shares pro rata to their shareholdings in the Company.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of Shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders as follows:

firstly, all Preference Shares issued by the Company shall be fully repaid *pari passu* between the holders of such shares, including in each case all accrued but unpaid yield;

then, the remaining liquidation proceeds shall be distributed among the holders of Ordinary Shares pro rata to their shareholdings thereof.

The preceding liquidation rights shall also apply *mutatis mutandis* to the extent legally permissible in the event of a sale of all or substantially all of the assets of the Company (or the Company and its subsidiaries taken as a whole), a merger, consolidation or takeover of the Company, or a (partial) IPO of the Company or a vehicle created for those purposes or a (partial) sale or listing by way of sale of Company's Shares.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Transitory disposition

The first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2015.

Subscription and Payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

- 12,500 Ordinary Shares
- 1,237,500 Preference Shares
- TOTAL 1,250,000 Shares

The Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named Shareholders took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
 - Marielle STIJGER, Director, born in Capelle aan den IJssel, The Netherlands, on 10 December 1969, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Dominique LE GAL, Director, born in Savigny-Sur-Orge, France, on 9 December 1971, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Michael FURTH, Managing Director, born in Geneva, Switzerland on 29 April 1968, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom;
 - Sam AGNEW, Director, born in London, England on 23 May 1974, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom;
 - GS Lux Management Services S.à r.l., Managing Director, a Luxembourg Société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 88.045, having its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- 3) The company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her surname, given name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quinze, le douze mars.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU

«GS Lux Management Services S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 88.045, ayant son siège social 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Maître Christèle PIERRE-ALEXANDRE, Avocat, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «Broad Street Loan Partners 2013 Europe Beta S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. L'objet de la Société est:

d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie des prêts ou de billets (notes) garantis de premier rang, y compris les prêts ou billets garantis de premier rang et prêts ou billets garantis de second rang, autres prêts, dette de premier rang non garantie, dette subordonnée et mezzanine et autres instruments et titres de dette, et autres titres de créance (garantis ou non garantis), titres de dette convertibles et titres ou instruments similaires, billets (y compris les billets émis en vertu d'actes (indentures), convention d'achat de billets et autres facilités de crédit), titres convertibles et conventions de couverture ou titres de participation, et reçus fiduciaires, que de tels titres soient facilement négociables ou non et qu'ils soient de nature spéculatif ou non, et des droits et options s'y rattachant; à condition que tous ces investissements soient des "actifs éligibles" tels que définis par la norme 3a-7 de la Loi des Etats-Unis sur les Sociétés d'Investissement (conjointement, les "Investissements");;

de détenir des Investissements ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, céder, octroyer des options, négocier et traiter de quelque manière que ce soit la totalité ou partie des biens et droits de la Société;

de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes en relation avec ce qui précède;

d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le conseil de gérance estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le conseil de gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la loi luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

d'acheter et/ou posséder des actifs (y compris des actions ou autres titres de participation) acquis à la suite ou dans le cadre d'une saisie, restructuration ou exercice des Investissements ou des sociétés qui sont les émetteurs de ceux-ci;

de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 4.7 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 4 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le conseil de gérance considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la loi luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) un million deux cent trente-sept mille cinq cents (1.237.500) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles») et collectivement avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Chaque catégorie de parts sociales aura les mêmes droits à l'exception de ce qui est prévu dans les présents statuts. Chaque part sociale confère une voix lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des associés.

La société est autorisée à émettre des Parts Sociales complémentaires, chacune ayant les droits et obligations fixés dans les présents Statuts. Dans les présents Statuts, les «Associés» signifient les détenteurs au moment donné des Parts Sociales et l'«Associé» désigne chacun d'entre eux.

En plus du capital social, les Parts Sociales peuvent être émises avec une prime d'émission qui est reflétée dans un compte de prime d'émission de la société. Le compte de prime d'émission n'est allouable à aucune catégorie de Parts Sociales existant de temps à autre et peut être utilisé pour financer le rachat d'une catégorie de Parts Sociales si le conseil de gérance le décide.

La société aura un capital social autorisé de cent millions d'euros (EUR 100.000.000.-) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01.-) chacune.

Le conseil de gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de Parts Sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de Parts Sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'Associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des Associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des Parts Sociales. En cas d'émission de Parts Sociales, le conseil de gérance de la société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le conseil de gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Les cessions de Parts Sociales entre vifs à des tiers non Associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.

Les Parts Sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres Parts Sociales.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un Associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un Associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins trois membres, Associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des Associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par téléphone, vidéo-conférence, écrit, courriel, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le conseil de gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, Associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le conseil de gérance.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (EUR 10.000.-). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (EUR 10.000.-), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'Associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des Associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'Associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des Associés. Les décisions de l'Associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des Associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des Associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par la gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des Associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque Associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des Associés.

Nonobstant toute disposition contraire des présents statuts, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles auront seulement droit à un rendement annuel sur le capital des Parts Sociales Préférentielles ne dépassant pas un taux annuel de EURIBOR +12% calculé sur le montant nominal des Parts Sociales Préférentielles qui peut être payé à (a) une date annuelle, ou (b) peut être accumulé jusqu'à cette date, déterminée chacune par le conseil de gérance, et dans tous les cas tout montant impayé et accumulé sera dû et exigible au 6 mars 2027. Avant le 6 mars 2027, les Associés n'auront aucun droit, pouvoir, privilège ou capacité d'exiger, poursuivre ou faire des réclamations en ce qui concerne, l'exigibilité avancée, rachat ou l'appel des Parts Sociales Préférentielles ou de toute partie de celles-ci.

Toute distribution sera effectuée en priorité aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles et tous les bénéfices restants seront ensuite répartis entre les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au prorata de leurs détentions dans la Société.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, à désigner par l'assemblée des Associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les réserves excédentaires résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes seront distribués parmi les associés de la manière suivante:

premièrement, toutes les Parts Sociales Préférentielles émises par la société seront intégralement remboursées pari passu entre les détenteurs de ces parts sociales, y compris la totalité des rendements accumulés mais non payés;

ensuite, les produits de liquidation restants seront répartis entre les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au prorata de leurs participations.

Les produits de la liquidation qui précède s'appliquent également mutatis mutandis dans la mesure où la loi le permet dans le cadre d'une cession de la totalité ou quasi-totalité des actifs de la Société (ou de la société et de ses filiales prises dans leur ensemble), une fusion, regroupement ou reprise de la Société, ou une (partielle) IPO de la Société ou un véhicule créée à ces fins ou une vente (partielle) ou la cotation par voie de vente des Actions de la Société.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Disposition transitoire

Le premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

- 12.500 Parts Sociales Ordinaires

- 1.237.500 Parts Sociales Préférentielles

TOTAL 1.250.000 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500.-EUR (douze mille cinq cents euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les Associés prénommés ont immédiatement tenus une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Marielle STIJGER, Director, née à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, le 10 décembre 1969 professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Dominique LE GAL, Director, né à Savigny-Sur-Orge, France, le 9 décembre 1971 professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Michael FURTH, Managing Director, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni;

- Sam AGNEW, Director, né à Londres, Royaume-Unis, le 23 mai 1974, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, Royaume-Unis;

- GS Lux Management Services S.à r.l., Managing Director, une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 88.045, ayant son siège social 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PIERRE-ALEXANDRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 mars 2015. 2LAC/2015/5679. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015044910/533.

(150051095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Headstart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.993.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015046444/13.

(150053321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

All Road Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.376.200,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015044243/10.

(150050704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Apollo Emerging Markets Absolute Return Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.848.

Par résolutions prises en date du 17 mars 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Shari Verschell Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 41st Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 2 mars 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Jill Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 41st Floor, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 2 mars 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015044839/15.

(150051767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

PSME-Promotion of Small and Medium Sized Economy, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.896.

EXTRAIT

L'assemblée générale statutaire tenue en date du 17 mars 2015 a décidé de:

- nommer M. José-Brice Razafintsalama né le 2 avril 1971 à Soavinandriana (Madagascar), avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, comme administrateur, en remplacement de Mme Séverine Lambert, démissionnaire;

- réélire dans leur fonction respective:

* M. Frédéric Gardeur, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, comme administrateur;

* M. Abdoulie Jallow, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, comme administrateur;

* Fin-Contrôle S.A., avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42230, comme commissaire aux comptes;

de telle sorte que tous les mandats viennent à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Il résulte également de résolutions prises par le conseil d'administration à la même date que M. Frédéric Gardeur a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015043682/27.

(150049779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.
